

AU/31/2.2.3/20240208/20

**OBJET : Dépôt de demande d'autorisations d'urbanisme
Intervention sur la MJC/Atelier**

LE MAIRE DE MONTEUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

CONSIDERANT que des travaux d'amélioration sont prévus à l'intérieur de l'Etablissement MJC/Atelier,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme,

CONSIDERANT que par délibération du 27 octobre 2020 susvisée, le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification de tous les biens appartenant à la Commune et à condition que les travaux envisagés soient inférieurs à 1.000.000€HT,

DECIDE

De déposer toute demande de permis de construire, déclaration préalable ou déclaration de travaux nécessaires concernant les travaux à prévoir sur l'établissement MJC/Atelier, parcelles cadastrées Section M n°257 et 258.

Monteux, le 8 février 2024

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte exécutoire

Transmis le : 15.02.2024.

Publié le : 15.02.2024